

**Commission scolaire  
English-Montréal  
États financiers  
au 30 juin 2023**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
État de la situation financière	6
État des résultats	7
État de l'excédent accumulé	8
État de la variation de la dette nette	9
État des flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 28
Renseignements supplémentaires	29 - 30



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de  
Commission scolaire English-Montréal

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2000  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec)  
H3B 4L8

T 514 878-2691

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Commission scolaire English-Montréal (ci-après « l'organisme scolaire »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2023 et l'état des résultats, l'état de l'excédent accumulé, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme scolaire au 30 juin 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Dans le cadre de l'application au 1er avril 2022 du chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, l'organisme scolaire a comptabilisé, au 30 juin 2023, un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. En lien avec la comptabilisation du passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, l'organisme scolaire a comptabilisé une subvention à recevoir. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés en ce qui concerne le montant comptabilisé et les informations fournies sur les obligations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, aux informations fournies sur les obligations, à la subvention d'investissement à recevoir, aux revenus de subvention d'investissement ou à d'autres postes des états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2023. Cette situation nous a

conduits à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice considéré.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### **Observations – référentiel comptable**

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique que l'organisme scolaire a adopté les nouveaux chapitres SP 1201, « Présentation des états financiers », et SP 3450, « Instruments financiers », le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Ces nouveaux chapitres doivent être appliqués prospectivement et, en conséquence, les montants comparatifs sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par l'organisme scolaire avant l'adoption de ces nouveaux chapitres.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme scolaire ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme scolaire.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent

résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme scolaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme scolaire à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Montréal  
Le 13 octobre 2023

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117472

# Commission scolaire English-Montréal

## État de la situation financière

au 30 juin 2023

	<u>2023</u>	Redressé <u>2022</u>
	\$	\$
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 949 949	4 152 368
Subventions de fonctionnement à recevoir (note 5)	24 089 049	35 503 059
Subventions d'investissement à recevoir (note 6)	450 765 821	336 764 195
Subventions de financement à recevoir	2 012 972	2 012 972
Débiteurs (Note 7)	79 624 131	64 209 983
Stocks destinés à la revente	237 255	121 545
Placements à taux fixe (note 9)	527 997	496 211
Autres actifs	1 691 253	707 657
	<u>563 898 427</u>	<u>443 967 990</u>
<b>PASSIFS</b>		
Quote-part de l'organisme scolaire de l'emprunt bancaire faisant l'objet d'une promesse de subvention détenue par le CGTSIM	14 368 409	15 469 545
Créditeurs et frais courus à payer (note 10)	53 360 302	52 748 174
Subvention d'investissement reportée (note 14)	314 793 965	290 470 332
Revenus reportés	10 364 109	9 347 763
Provision pour avantages sociaux (note 11)	16 750 225	16 979 040
Quote-part de l'organisme scolaire de la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention détenue par le CGTSIM	328 934 549	316 492 552
Passif au titre des sites contaminés (note 12)	2 012 972	2 012 972
Autres passifs (note 16)	107 395 771	114 026 660
	<u>847 980 302</u>	<u>817 547 038</u>
<b>DETTE NETTE</b>	<u>(284 081 875)</u>	<u>(373 579 048)</u>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 17)	361 077 759	356 914 962
Stocks de fournitures	1 081 661	1 093 372
Charges payées d'avance	1 162 666	2 994 760
	<u>363 322 086</u>	<u>361 003 094</u>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>	<u>79 240 211</u>	<u>(12 575 954)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Commission scolaire English-Montréal

## État des résultats

pour l'exercice terminé le 30 juin 2023

	<u>2023</u>	Redressé
	\$	2022
		\$
<b>Revenus</b>		
Subventions de fonctionnement du ministère de l'Éducation (MEQ)	<b>315 641 871</b>	285 661 926
Subventions d'investissement	<b>496 724</b>	479 397
Autres subventions et contributions	<b>1 508 004</b>	1 433 048
Taxe scolaire	<b>42 342 741</b>	69 151 855
Droits de scolarité et droits facturés relatifs à des cours	<b>4 348 193</b>	5 186 983
Ventes de biens et de services	<b>13 958 128</b>	12 282 151
Autres revenus	<b>9 171 611</b>	5 368 413
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	<b>22 475 214</b>	14 254 229
	<b>409 942 486</b>	393 818 002
<b>Charges</b>		
Activités d'enseignement et de formation	<b>180 761 180</b>	175 054 611
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	<b>102 278 898</b>	95 211 231
Services d'appoint	<b>28 409 058</b>	24 638 866
Activités administratives	<b>19 006 485</b>	17 087 406
Activités relatives aux immobilisations corporelles	<b>52 958 319</b>	47 538 190
Rétroactivité et équité salariale	<b>2 673 848</b>	949 224
Activités connexes	<b>21 864 949</b>	19 598 200
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (note 11)	<b>(228 814)</b>	300 567
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles		(341 201)
	<b>407 723 923</b>	380 037 094
Excédent des revenus par rapport aux charges avant subvention d'investissement pour financer les obligations liées à la mise hors service des exercices antérieurs	<b>2 218 563</b>	13 780 908
Subvention d'investissement pour financer les obligations liées à la mise hors service des exercices antérieurs	<b>89 597 602</b>	
<b>Excédent des revenus par rapport aux charges</b>	<b>91 816 165</b>	13 780 908

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Commission scolaire English-Montréal

### État de l'excédent accumulé

pour l'exercice terminé le 30 juin 2023

	<u>2023</u>	Redressé <u>2022</u>
	\$	\$
Solde au début		
Solde déjà établi	<b>77 021 647</b>	57 786 437
Modification comptable (note 2)	<b>(89 597 601)</b>	(84 143 299)
Solde redressé	<b>(12 575 954)</b>	(26 356 862)
Excédent des revenus par rapport aux charges	<b>91 816 165</b>	13 780 908
Solde à la fin	<b><u>79 240 211</u></b>	<b><u>(12 575 954)</u></b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Commission scolaire English-Montréal

### État de la variation de la dette nette

pour l'exercice terminé le 30 juin 2023

	<u>2023</u>	Redressé <u>2022</u>
	\$	\$
Solde au début		
Solde déjà établi	<b>(264 808 817)</b>	(261 338 118)
Modification comptable (note 2)	<b>(108 770 231)</b>	(104 143 358)
Solde redressé	<b>(373 579 048)</b>	(365 481 476)
Excédent des revenus par rapport aux charges	<b>91 816 165</b>	13 780 908
Variations dues aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(22 314 216)</b>	(35 470 076)
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>18 151 419</b>	16 412 866
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles		(341 201)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		400 683
	<b>(4 162 797)</b>	(18 997 728)
Variation due aux charges payées d'avance et aux stocks	<b>1 843 805</b>	(2 880 752)
Augmentation (diminution) de la dette nette	<b>89 497 173</b>	(8 097 572)
Solde à la fin	<b>(284 081 875)</b>	(373 579 048)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Commission scolaire English-Montréal**  
**État des flux de trésorerie**  
pour l'exercice terminé le 30 juin 2023

	<u>2023</u>	Redressé <u>2022</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des revenus par rapport aux charges	91 816 165	13 780 908
Éléments hors caisse		
Créances douteuses	280 285	329 895
Provision pour avantages sociaux futurs	(228 814)	300 567
Frais payés d'avance et stocks de fournitures	1 843 805	(2 880 752)
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	(50 651 853)	(14 254 229)
Charges de désactualisation	5 633 285	4 626 873
Amortissement des immobilisations corporelles	18 151 419	16 412 866
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles		(341 201)
Variations des actifs financiers et des passifs liés au fonctionnement	<u>(29 711 277)</u>	21 379 486
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>37 133 015</u>	39 354 413
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(36 303 648)	(38 396 945)
Placements à taux fixe	(31 786)	(251 204)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		400 683
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(36 335 434)</u>	(38 247 466)
<b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>797 581</b>	1 106 947
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>4 152 368</u>	3 045 421
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>4 949 949</u>	4 152 368

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2023

---

### 1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La commission scolaire (ci-après « l'organisme scolaire ») est constituée en vertu du décret n° 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3).

L'organisme scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec. L'organisme scolaire a également pour mission de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique, au développement social, culturel et économique de sa région.

### 2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

#### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022, l'organisme scolaire a adopté les recommandations du nouveau chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Conformément aux exigences du nouveau chapitre SP 3280, l'organisme scolaire comptabilise un passif et une augmentation correspondante du coût de l'immobilisation corporelle visée à l'égard des obligations juridiques qui sont liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et qui résultent de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son utilisation normale. Ces recommandations s'appliquent aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par l'organisme scolaire qui font encore ou non l'objet d'un usage productif, y compris les immobilisations corporelles louées.

Conformément aux nouvelles exigences, l'organisme scolaire doit comptabiliser un tel passif lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique obligeant l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, ont fait l'objet d'une application rétroactive modifiée.

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2023

### 2 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Cette modification comptable a entraîné une augmentation (diminution) des postes suivants des états financiers :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
État des résultats		
Revenus		
Subvention d'investissement	<b>61 420 963</b>	
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	<b>34 637 353</b>	
Charges		
Activités relatives aux immobilisations corporelles	<b>6 460 715</b>	5 454 302
Excédent (déficit) lié aux activités	<b>89 597 601</b>	(5 454 302)
État de l'excédent (du déficit) accumulé lié aux activités		
Solde au début	<b>(89 597 601)</b>	(84 143 299)
Solde à la fin		(89 597 601)
État de la situation financière		
Subvention d'investissement à recevoir	<b>100 772 808</b>	
Subvention d'investissement reportée	<b>4 714 491</b>	
Autres passifs	<b>100 772 808</b>	108 770 231
Dette nette	<b>4 714 491</b>	108 770 231
Immobilisations corporelles	<b>4 714 491</b>	19 172 630
Excédent (déficit) accumulé		(89 597 601)
État de la variation de la dette nette		
Solde au début	<b>108 770 231</b>	104 143 358
Excédent (déficit)	<b>89 597 601</b>	(5 454 302)
Immobilisations corporelles	<b>14 458 139</b>	827 429
Solde à la fin	<b>4 714 491</b>	108 770 231

### Instruments financiers

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022, l'organisme scolaire a adopté les recommandations des nouveaux chapitres SP 1201, « Présentation des états financiers », et SP 3450, « Instruments financiers », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Le chapitre SP 3450 établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Les principaux éléments de ce nouveau chapitre sont les suivants :

- Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : juste valeur, ou coût ou coût après amortissement;
- La quasi-totalité des dérivés, y compris les dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, sont évalués à la juste valeur;

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2023

---

### 2 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

- L'évaluation à la juste valeur s'applique également aux placements de portefeuille dans des titres de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif;
- Les autres actifs financiers et passifs financiers sont de façon générale évalués au coût ou au coût après amortissement;
- Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation;
- Il n'est pas nécessaire de présenter une comparaison des montants réels et des montants budgétés dans l'état des gains et pertes de réévaluation;
- Lorsque l'entité définit et met en œuvre une stratégie de gestion des risques ou de placement afin de gérer et d'évaluer la performance d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou des deux en fonction de la juste valeur, elle peut choisir d'inclure ces éléments dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur;
- De nouvelles exigences clarifient quand les passifs financiers sont décomptabilisés;
- La compensation d'un passif financier et d'un actif financier est interdite en l'absence d'un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés et de l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément;
- De nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées.

Le chapitre SP 1201 prévoit un nouvel état financier (l'état des gains et pertes de réévaluation) pour la comptabilisation des gains et pertes de réévaluation et prévoit que l'excédent ou le déficit accumulé présenté à l'état de la situation financière correspond à l'excédent ou au déficit accumulé lié aux activités et aux gains et pertes de réévaluation cumulés.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022, ont fait l'objet d'une application prospective et, en conséquence, les montants comparatifs sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par l'organisme scolaire avant l'adoption de ces nouveaux chapitres.

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Référentiel comptable et base de présentation

Les états financiers de l'organisme scolaire sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2023

---

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme scolaire doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme scolaire pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Instruments financiers

##### *Évaluation initiale*

L'organisme scolaire comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Les coûts de transaction afférents aux instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés à titre de frais reportés. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

##### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme scolaire sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction afférents aux emprunts à long terme évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, contrairement aux exigences des Normes comptables canadiennes pour le secteur public qui préconisent l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des frais d'émission des emprunts à long terme selon la méthode du taux d'intérêt effectif n'aurait pas d'incidence significative sur les résultats des activités ou sur la situation financière de l'organisme scolaire.

L'organisme scolaire détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et ce, tant pour les actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement que pour ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et, dans le cas d'un actif financier classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, l'annulation de toute réévaluation nette est présentée dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'une dépréciation est comptabilisée.

Dans le cas d'un placement de portefeuille, si une indication objective de dépréciation existe, une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il subit une moins-value durable. Toute augmentation ultérieure de la valeur d'un placement de portefeuille ayant fait l'objet d'une réduction de valeur n'est comptabilisée à l'état des résultats qu'au moment de sa réalisation.

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2023

---

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme scolaire consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

#### Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant établi selon la méthode du coût moyen.

#### Passifs

##### *Subvention d'investissement reportée affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles*

La subvention d'investissement reçue relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est reportée et virée aux résultats selon la même méthode et les mêmes périodes que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elle se rapporte, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

##### *Revenus perçus d'avance*

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus reportés aux passifs de l'état de la situation financière.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus reportés s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes :

- Une clause de finalité qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant aux exercices au cours desquels les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert, telles que le remboursement des ressources transférées.

##### *Régimes de retraite*

Les membres du personnel de l'organisme scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'organisme scolaire à ces régimes gouvernementaux pour l'exercice sont acquittées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées dans les états financiers.

## Commission scolaire English-Montréal

### Notes complémentaires

au 30 juin 2023

---

#### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

##### *Provision pour avantages sociaux*

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des employés, tels les congés de maladie, les vacances, les heures supplémentaires accumulées, l'assurance traitement et les autres congés sociaux (maternité, paternité), sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la provision pour l'exercice est imputée aux charges.

##### *Quote-part de l'organisme scolaire de l'emprunt bancaire et de la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention détenue par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (CGTSIM)*

La quote-part de l'organisme scolaire de l'emprunt bancaire et de la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention détenue par le CGTSIM est comptabilisée au fur et à mesure des encaissements au moment de l'émission, ajustée de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

##### *Passif au titre des sites contaminés*

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de l'organisme scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés dès que la contamination dépasse la norme environnementale, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. L'organisme scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il prendra en charge les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au cours des exercices ultérieurs. L'organisme scolaire est donc en mesure de constater une somme à recevoir du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif environnemental. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par l'organisme scolaire et est inscrit aux résultats dans l'exercice concerné.

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2023

---

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation, y compris les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service.

Lors de la comptabilisation initiale d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, l'organisme scolaire comptabilise un coût de mise hors service en augmentation du coût de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause du même montant que le passif. Le coût de mise hors service est ainsi comptabilisé en charges sur la durée de vie de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause, conformément aux méthode et durée d'amortissement de cette immobilisation.

Le passif est révisé annuellement à partir de la meilleure information disponible à la date des états financiers. Lorsque l'immobilisation corporelle en cause fait l'objet d'un usage productif, la variation annuelle est constatée aux résultats de l'exercice lorsque celle-ci résulte de l'écoulement du temps ou en ajustement du coût de l'immobilisation corporelle en cause lorsque celle-ci résulte d'une révision de l'échéancier, du montant des flux de trésorerie non actualisés estimatifs ou d'une révision du taux d'actualisation. Toute modification apportée à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle ne faisant plus l'objet d'un usage productif est comptabilisée en tant que charges dans la période où elle survient.

#### **Actifs non financiers**

De par leur nature, les actifs non financiers de l'organisme scolaire sont employés normalement pour fournir des services futurs.

#### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice, et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

## Commission scolaire English-Montréal

### Notes complémentaires

au 30 juin 2023

#### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, incluant les coûts de mise hors service d'immobilisations, le cas échéant. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans <sup>(1)</sup>
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipement spécialisé lié à l'enseignement	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires – achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

<sup>(1)</sup> Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments sont amortis sur une durée de 35 ans.

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'un amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations, et leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées aux passifs à titre de revenus reportés et sont virées graduellement aux résultats et amorties selon la même méthode d'amortissement et sur la même période que les immobilisations corporelles concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de l'exercice au cours duquel les terrains sont acquis.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'organisme scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter la baisse de valeur.

#### *Stocks de fournitures*

Les stocks de fournitures qui seront consommés dans le cours normal des activités au cours des prochains exercices sont présentés à titre d'actifs non financiers.

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2023

---

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### *Charges payées d'avance*

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont l'organisme scolaire bénéficiera au cours des prochains exercices. Ces charges payées d'avance seront imputées aux charges de l'exercice au moment où l'organisme scolaire bénéficiera des services acquis.

#### **Constatation des revenus**

Les revenus de subventions du MEQ et des autres ministères et organismes sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient remplis et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste Revenus reportés.

Les revenus de la taxe scolaire et les subventions tenant lieu de taxes sont gérés par le CGTSIM et sont constatés selon la quote-part attribuée et confirmée par le CGTSIM.

Les principales sources de revenus de l'organisme scolaire, autres que les transferts, sont les revenus provenant des étudiants, des ventes externes et des recouvrements de coûts directs inclus dans les postes Droits de scolarité et droits facturés relatifs à des cours, Ventes de biens et services et Autres revenus. Les revenus sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus reportés représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

#### **Opérations interentités**

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

**Commission scolaire English-Montréal**  
**Notes complémentaires**  
 au 30 juin 2023

**4 - FLUX DE TRÉSORERIE**

	<u>2023</u>	Redressé <u>2022</u>
	\$	\$
Intérêts payés au cours de l'exercice	-	36 477
Intérêts reçus au cours de l'exercice	<b>476 261</b>	81 836

**5 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À RECEVOIR**

	<u>2023</u>	Redressé <u>2022</u>
	\$	\$
MEQ		
Formation générale des jeunes et des adultes, et formation professionnelle	<b>23 216 243</b>	34 948 994
Service de la dette	<b>(1 663)</b>	(1 663)
Transport scolaire	<b>711 795</b>	464 491
Sites contaminés	<b>88 052</b>	30 999
Autres subventions	<b>74 622</b>	60 238
	<b><u>24 089 049</u></b>	<u>35 503 059</u>

**6 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À RECEVOIR**

	<u>2023</u>	Redressé <u>2022</u>
	\$	\$
Subvention d'investissement à recevoir (règles budgétaires)	<b><u>450 765 821</u></b>	<u>336 764 195</u>

**7 - DÉBITEURS**

	<u>2023</u>	Redressé <u>2022</u>
	\$	\$
Comptes clients – CGTSIM	<b>74 032 353</b>	60 371 834
Comptes clients – autres	<b>4 749 411</b>	3 554 183
Congés sabbatiques à recevoir	<b>25 166</b>	130 273
Taxes à la consommation à recevoir	<b>1 475 341</b>	1 117 265
	<b><u>80 282 271</u></b>	<u>65 173 555</u>
Provision pour créances douteuses	<b><u>(658 140)</u></b>	<u>(963 572)</u>
	<b><u>79 624 131</u></b>	<u>64 209 983</u>

## Commission scolaire English-Montréal

### Notes complémentaires

au 30 juin 2023

#### 8 - INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

#### 9 - PLACEMENTS À TAUX FIXE

Les placements à taux fixe portent intérêt au taux entre 2,3 % et 5,04 % (entre 1,06 % et 3,75 % au 30 juin 2022).

#### 10 - CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	<b>2023</b>	Redressé 2022
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	<b>10 947 988</b>	10 250 721
Salaires et charges sociales à payer	<b>30 019 274</b>	29 591 559
Congés sabbatiques à payer	<b>2 352 860</b>	2 506 990
Sommes à payer et retenues sur contrats – immobilisations corporelles	<b>10 040 180</b>	10 398 904
	<b>53 360 302</b>	52 748 174

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, l'organisme scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur, à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congé de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils n'ont pas été utilisés à cette date.

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2023

### 11 - PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX (suite)

	<u>2023</u>	Redressé <u>2022</u>
	\$	\$
Vacances	8 246 419	7 924 058
Autres congés de maladie	847 331	860 998
Assurance traitement	137 427	172 370
Autres avantages sociaux	202 476	376 787
Congés de maladie monnayables du personnel enseignant	4 736 868	5 044 576
Cotisations patronales à payer	2 579 704	2 600 251
	<u>16 750 225</u>	<u>16 979 040</u>

### 12 - PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

Les contaminants ayant entraîné la constatation d'un passif au titre des sites contaminés sont des hydrocarbures pétroliers et proviennent de fuites de réservoirs d'huile à chauffage.

Le passif au titre des sites contaminés est évalué en fonction du coût de réhabilitation actuel, c'est-à-dire le montant qu'il en coûterait pour réhabiliter le site en date des états financiers. Pour tenir compte du degré de précision associé au moyen employé, les coûts estimés sont majorés pour chaque site faisant partie du passif au titre des sites contaminés.

### 13 - OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de l'organisme scolaire concernent principalement le désamiantage de ses bâtiments.

	<u>2023</u>	Redressé <u>2022</u>
	\$	\$
Solde au début	108 770 231	
Modification comptable		104 143 358
Charge de désactualisation	5 633 285	4 626 873
Révision des estimations	<u>(13 630 708)</u>	
Solde à la fin	<u>100 772 808</u>	<u>108 770 231</u>

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2023

### 13 - OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

#### Principales hypothèses utilisées

Le désamiantage des bâtiments dont l'échéancier des travaux est inconnu représente 9,67 % du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les principales hypothèses utilisées pour cette obligation sont les suivantes :

	<u>Désamiantage</u>
Taux d'actualisation, incluant l'inflation	5,54 %
Période d'actualisation <sup>(1)</sup>	De 0 an
Taux d'inflation	à 50 ans 3,04 %

<sup>(1)</sup> La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service d'immobilisations, qui s'échelonne en général sur une période de un an.

Les coûts estimés pour réaliser les travaux de mise hors service au 30 juin 2023 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 135 154 507 \$ (121 575 722 \$ au 30 juin 2022). Ce montant n'est pas actualisé.

Une subvention de 100 722 808 \$ a été octroyée à l'organisme scolaire relativement à ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. De ce montant, 96 058 316 \$ ont été constatés dans les revenus. Le solde de 4 714 492 \$ a été constaté dans les revenus reportés. La subvention est calculée sur le montant de l'obligation actualisée et sera ajoutée aux coûts réels sur les débours.

### 14 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE

	<u>2023</u>	<u>Redressé</u> <u>2022</u>
	\$	\$
Solde au début	<b>290 470 332</b>	269 308 601
Montants constatés à titre de contributions reportées	<b>74 975 487</b>	35 429 255
Contributions constatées à titre de revenus de l'exercice	<b>(50 651 853)</b>	(14 267 524)
Solde à la fin	<b><u>314 793 966</u></b>	<b><u>290 470 332</u></b>

### 15 - QUOTE-PART DE L'ORGANISME SCOLAIRE DE L'EMPRUNT BANCAIRE ET DE LA DETTE À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION DÉTENUE PAR LE CGTSIM

L'emprunt bancaire et la dette à long terme des commissions scolaires de l'Île de Montréal sont gérés par le CGTSIM. La quote-part de l'organisme scolaire de la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention est confirmée par le CGTSIM.

**Commission scolaire English-Montréal**  
**Notes complémentaires**  
 au 30 juin 2023

**16 - AUTRES PASSIFS**

	<b>2023</b>	Redressé 2022
	\$	\$
Recours collectif	<b>70 727</b>	75 535
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	<b>100 772 808</b>	108 770 231
Autres	<b>4 017 842</b>	3 328 749
Provision relative aux offres salariales du gouvernement	<b>2 534 394</b>	1 852 145
	<b><u>107 395 771</u></b>	<u>114 026 660</u>

**17 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<b>2023</b>		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains et aménagements de terrain			
Terrains	17 314 227		17 314 227
Aménagements de terrain	25 632 013	6 282 059	19 349 954
Bâtiments			
Bâtiments	258 976 863	204 077 774	54 899 089
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	39 351 845	34 637 354	4 714 491
Améliorations majeures aux bâtiments	293 844 603	49 017 191	244 827 412
Matériel et équipement	30 270 525	19 671 136	10 599 389
Équipement spécialisé lié à l'enseignement	14 755 774	6 109 930	8 645 844
Développement informatique	1 606 686	879 333	727 353
	<b><u>681 752 536</u></b>	<b><u>320 674 777</u></b>	<b><u>361 077 759</u></b>

## Commission scolaire English-Montréal

### Notes complémentaires

au 30 juin 2023

#### 17 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Coût	Amortissement cumulé	Redressé 2022 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains et aménagements de terrain			
Terrains	17 314 227		17 314 227
Aménagements de terrain	23 448 995	5 266 549	18 182 446
Bâtiments			
Bâtiments	258 891 354	201 839 684	57 051 670
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	52 982 554	33 809 924	19 172 630
Améliorations majeures aux bâtiments	266 020 189	41 166 140	224 854 049
Matériel et équipement	29 539 763	17 695 792	11 843 971
Équipement spécialisé lié à l'enseignement	13 610 100	5 867 219	7 742 881
Développement informatique	1 603 933	850 845	753 088
	<u>663 411 115</u>	<u>306 496 153</u>	<u>356 914 962</u>

Le total des immobilisations corporelles inclut ce qui suit :

- Des immobilisations corporelles en cours de construction et de développement d'un montant de 33 151 233 \$ (27 706 809 \$ au 30 juin 2022), soit 30 273 114 \$ pour des améliorations majeures des bâtiments (23 777 077 \$ au 30 juin 2022) et 2 878 119 \$ pour des aménagements de terrain (3 929 732 \$ au 30 juin 2022). Ces immobilisations corporelles ne sont pas amorties.

Au 30 juin 2023, les créiteurs et frais courus à payer incluent 10 040 180 \$ relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles (10 398 904 \$ au 30 juin 2022).

#### 18 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS

##### Politique de gestion des risques

L'organisme scolaire est exposé à divers risques découlant de ses instruments financiers. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme scolaire.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice.

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2023

### 18 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risques financiers

##### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de l'organisme scolaire est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, l'organisme scolaire analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de l'organisme scolaire représente son exposition maximale au risque de crédit.

La chronologie des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses au 30 juin se détaille comme suit :

	<b>2023</b>	Redressé 2022
	\$	\$
Débiteurs non en souffrance	<b>994 895</b>	708 426
Débiteurs en souffrance		
Moins de trois mois	<b>122 237</b>	153 354
Entre trois et six mois	<b>2 937 987</b>	1 830 615
Plus de un an	<b>658 572</b>	963 572
Sous-total	<b>4 713 691</b>	3 655 967
Moins : provision pour créances douteuses	<b>(658 572)</b>	(963 572)
Total	<b>4 055 119</b>	2 692 395

La variation de la provision pour créances douteuses de l'exercice s'explique comme suit :

	<b>2023</b>	Redressé 2022
	\$	\$
Solde au début	<b>963 572</b>	643 572
Perte de valeur comptabilisée aux résultats	<b>295 000</b>	320 000
Montants radiés	<b>600 000</b>	
Solde à la fin	<b>658 572</b>	963 572

##### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme scolaire au risque de variations de la juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

# Commission scolaire English-Montréal

## Notes complémentaires

au 30 juin 2023

### 18 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe sont des investissements à taux fixe.

L'organisme scolaire n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 2 % (2 % au 30 juin 2022) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent lié aux activités de l'exercice ni sur les gains de réévaluation nets de l'exercice.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme scolaire est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

L'organisme scolaire est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme scolaire dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. L'organisme scolaire établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Les échéances contractuelles des passifs financiers (non actualisées, y compris le versement d'intérêts et le montant payable au CGTSIM) se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an \$	De 1 an à 3 ans \$	De 3 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$
Créditeurs et frais courus à payer	34 497 915			
Provision pour avantages sociaux	8 246 419		1 049 807	4 736 868
Autres passifs	2 333 579			
Total	<u>45 077 913</u>	<u>–</u>	<u>1 049 807</u>	<u>4 736 868</u>

### 19 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

Dans le cadre de ses activités, l'organisme scolaire a conclu différents accords à long terme, dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles et aux droits contractuels suivants.

#### Obligations contractuelles

- Un montant de 51 345 293 \$ pour des contrats de construction, de rénovation et d'aménagement de terrains devant être réalisés en 2023-2024;

## Commission scolaire English-Montréal

### Notes complémentaires

au 30 juin 2023

---

#### **19 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (suite)**

- Un montant de 40 323 281 \$ pour des contrats à long terme de location de photocopieurs et d'autres contrats, lesquels viennent à échéance à différentes dates entre les exercices 2023 et 2032. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 15 865 356 \$ en 2024, à 7 300 114 \$ en 2025, à 5 980 639 \$ en 2026, à 1 858 259 \$ en 2027 et à 1 773 052 \$ en 2028;
- Un montant de 2 891 850 \$ pour le perfectionnement du personnel en 2023-2024;
- Un montant de 793 046 \$ pour l'encadrement des stagiaires en 2023-2024;
- Un montant de 3 756 627 \$ pour les autres conventions collectives en 2023-2024;
- Un montant de 59 135 532 \$ pour des contrats de transport scolaire, lesquels viennent à échéance le 30 juin 2028.

#### **Droits contractuels**

L'organisme scolaire a conclu des contrats de location de locaux échéant à différentes dates jusqu'en 2024, prévoyant la perception de loyers totalisant 881 277 \$.

#### **20 - PASSIFS ÉVENTUELS**

Au 30 juin 2023, les réclamations en suspens contre l'organisme scolaire se chiffrent à 1 268 050 \$ au 30 juin 2023 et consistent en diverses réclamations liées à des travaux de construction et autres. Afin de faire face aux pertes éventuelles découlant de ces réclamations, une provision de 243 501 \$ a été inscrite aux états financiers. Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

#### **21 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'organisme scolaire est apparenté à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Il est également apparenté à leurs principaux dirigeants, aux membres de leur famille immédiate, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de l'organisme scolaire.

L'organisme scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas présentées distinctement dans les états financiers.

## Commission scolaire English-Montréal

### Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2023  
(non audité)

Les renseignements supplémentaires ont été compilés à partir d'informations financières contenues dans le rapport financier. Nous n'avons pas exécuté de mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces renseignements supplémentaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet.

	<u>2023</u>	Redressé <u>2022</u>
	\$	\$
<b>CHARGES PAR NATURE</b>		
Activités d'enseignement et de formation		
Salaires et avantages sociaux	171 203 336	166 131 017
Autres charges	9 557 844	8 923 594
	<u>180 761 180</u>	<u>175 054 611</u>
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation		
Salaires et avantages sociaux	87 451 559	82 524 171
Autres charges	14 827 339	12 687 060
	<u>102 278 898</u>	<u>95 211 231</u>
Services d'appoint		
Salaires et avantages sociaux	11 397 037	10 600 253
Autres charges	17 012 021	14 038 613
	<u>28 409 058</u>	<u>24 638 866</u>
Activités administratives		
Salaires et avantages sociaux	15 575 857	13 500 819
Autres charges	3 430 628	3 586 587
	<u>19 006 485</u>	<u>17 087 406</u>
Activités relatives aux immobilisations corporelles		
Salaires et avantages sociaux	11 725 022	11 430 962
Amortissement des immobilisations corporelles	18 151 419	16 412 866
Charge de désactualisation	5 633 284	4 626 873
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles		(341 201)
Autres charges	17 448 594	15 067 489
	<u>52 958 319</u>	<u>47 196 989</u>
Activités connexes		
Salaires et avantages sociaux	5 354 338	3 600 268
Service de la dette	619 591	(174 746)
Passif environnemental	82 758	5 296
Provision pour créances douteuses	280 285	329 895
Autres charges	18 201 826	16 786 711
	<u>24 538 798</u>	<u>20 547 424</u>
Variation de la provision pour avantages sociaux	<u>(228 815)</u>	300 567
	<u>407 723 923</u>	<u>380 037 094</u>

## Commission scolaire English-Montréal

### Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2023  
(non audité)

	2023	Redressé 2022
	\$	\$
<b><i>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</i></b>		
Solde au début et déjà établi	77 021 647	57 786 437
Modification comptable	<u>(89 597 601)</u>	<u>(84 143 299)</u>
Solde redressé	<u>(12 575 954)</u>	<u>(26 356 862)</u>
Total des revenus	499 540 088	393 818 002
Total des charges	<u>407 723 923</u>	<u>380 037 094</u>
Excédent des revenus par rapport aux charges	<u>91 816 165</u>	<u>13 780 908</u>
Solde à la fin	<u>79 240 211</u>	<u>(12 575 954)</u>
Excédent (déficit) accumulé		
Terrains	17 314 227	17 314 227
Commission scolaire	50 525 540	(39 350 617)
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	7 528 681	7 528 681
Écoles et centres	<u>3 871 763</u>	<u>1 931 755</u>
Solde à la fin	<u>79 240 211</u>	<u>(12 575 954)</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges		
Commission scolaire	89 876 157	13 935 440
Écoles et centres	<u>1 940 008</u>	<u>(154 532)</u>
Excédent des revenus par rapport aux charges	<u>91 816 165</u>	<u>13 780 908</u>